



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

UEM

Question écrite n° 47612

Texte de la question

M. Pierre Bernard demande à M. le ministre délégué aux affaires européennes les coûts de la campagne de promotion de l'Euro ainsi que le coût de sa mise en place. Il aimerait savoir le coût exact pour la France et la participation de l'Union européenne à ces deux actions.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a arrêté lors du conseil des ministres du 30 octobre 1996 un plan de communication pluriannuel sur le passage à l'euro. Celui-ci prévoit un dispositif de communication devant préparer et accompagner chacune des étapes du processus du passage à l'euro de 1997 à 2002. Le Parlement a voté une dotation de 30 millions de francs pour l'année 1997 destinée à financer la communication des pouvoirs publics sur ce thème, inscrite sur une ligne budgétaire créée spécifiquement à cet effet au titre III du budget des charges communes : le chapitre 37-02, intitulé « préparation de l'Union économique monétaire ». Ces crédits permettront de financer l'ensemble des opérations de communication arrêtées par le Gouvernement pour l'année 1997, de réaliser des actions déconcentrées de communication dans les régions sous la responsabilité des trésoriers-payeurs généraux et de mettre en place des baromètres quantitatifs et qualitatifs ainsi que le suivi des médias sur l'euro. Pour ce qui concerne la participation financière de la Commission européenne à ces opérations, le principe d'un partenariat actif dont les modalités doivent être précisées entre les instances communautaires et le Gouvernement français a été arrêté.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47612

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 321

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1649